

CRÉATIVITÉS LEXICALES FRANÇAISES ENTRE USAGE ET ACCEPTATION DANS LA NOMENCLATURE DU DICTIONNAIRE, SELON QUELLES NORMES ?

Kahina AMARI

Université Mohamed Boudiaf - M'sila, Algérie

kahina.amari@univ-msila.dz

Résumé : Le renouvellement du lexique d'une langue est une question importante dans la linguistique. S'il n'y avait pas de nouvelles productions langagières qui naissent à chaque fois, on n'aurait jamais pu tracer le parcours historique d'une langue. La créativité lexicale incarne donc, la vivacité de la langue. Néanmoins, l'intégration de ces nouvelles lexies, perpétuellement inventées par les locuteurs et via diverses raisons, doit passer par des normes. Celles-ci sélectionnent les créations néologiques avant d'accepter ou de refuser leur intégration au niveau de la nomenclature du dictionnaire. En outre, l'ambition « utopique » de répertorier la totalité des mots appartenant à la langue française interpelle les auteurs de dictionnaires à effectuer des choix. Ces derniers sont très souvent « subjectifs ». Le dictionnaire constitue ainsi, le poids autoritaire par rapport à l'acceptation et/ou l'inacceptation des néologismes au sein de sa nomenclature. Nous mettons l'accent alors dans cette étude sur les différents facteurs responsables de l'intégration des créations néologiques au sein de la nomenclature du dictionnaire.

Mots-clés : créativité lexicale, néologie, norme, usage, dictionnaire.

FRENCH LEXICAL CREATIVITIES BETWEEN USE AND ACCEPTANCE IN THE NOMENCLATURE OF THE DICTIONARY NOMENCLATURE, ACCORDING TO WHICH NORMS?

Abstract: The renewal of the lexicon of a language has long been an important issue in linguistics. If there were no new language productions being born each time, we would never be able to trace the historical course of a language. Lexical creativity thus embodies the vivacity of language. Nevertheless, the integration of these new lexies, perpetually invented by the speakers and via various reasons, must pass by standards. The latter select the neological creations before accepting or refusing their integration into the dictionary nomenclature. In addition, the "utopian" ambition of listing all the words belonging to the French language requires dictionary authors to make choices. These choices are very often "subjective". The dictionary thus constitutes the authoritative weight with regard to the acceptance and/or the non-acceptance of neologisms within its nomenclature. In this study, we focus on the different factors responsible for the integration of neologisms into the dictionary's nomenclature.

Keywords: lexical creativity, neology, norm, usage, dictionary,

Introduction

La langue vivante est en perpétuel changement, des mots qui naissent sans cesse et d'autres qui meurent. Le phénomène de la néologie a depuis toujours côtoyé la langue. Cette manifestation linguistique est ancrée tout au long de l'histoire de la langue ; depuis sa genèse, parcourant son évolution et l'accompagnant jusqu'à nos

jours. Le phénomène de la créativité lexicale est un phénomène indissociable de la langue. Celle-ci, en respectant son propre code, fonctionne par la production continue des différents discours. De ce fait :

La formation néologique, le plus souvent, n'est pas une unité de signification minimale. Elle résulte de la combinaison d'éléments plus simples existant dans la langue. La création réside alors dans le mode de relation établie entre ces éléments.

Guilbert (1973)

En règle générale, le processus de la néologie vit au sein de la communication. C'est à la lumière de cette conception que nous avons alors choisi d'aborder le thème de notre article, en se focalisant sur les différentes relations que peuvent entretenir la créativité lexicale, la langue, l'usage et la norme. En effet ; la question de la norme ne peut être étudiée que par l'intervention de la langue. De ce fait, nous centralisons notre étude sur la langue française, précisément, celle présentée dans les dictionnaires. En d'autres termes nous comptons répondre sur l'interrogation suivante : selon quelles normes, on inventorie les nouvelles unités lexicales au sein de la nomenclature du dictionnaire ? Ainsi, nous suggérons que les créativités lexicales françaises sont censées répondre à des conditions, d'ordre linguistique ainsi que socioculturel, esquissées par les auteurs de dictionnaires. Ces derniers effectuent

des choix subjectifs, par définition. Même s'ils adoptent une démarche descriptive, ils participent indirectement à la définition de l'usage dominant parce qu'ils ont le pouvoir de reconnaître officiellement un mot, une expression, un sens par sa seule intégration à la nomenclature de leur dictionnaire. Ils deviennent ainsi des arbitres qui consacrent l'existence de certains mots, de certains emplois dans la langue.

DE VILLERS Marie-Eva (2006, p11.)

1. Qu'est-ce que la créativité lexicale ?

Le phénomène de la créativité lexicale est un processus « illimité » de création de nouvelles unités lexicales. Néanmoins, cette infinité de produits (de nouveaux mots, de nouvelles expressions) qu'offre le système de la langue française, n'est qu'une simple redondance dans les mêmes structures disponibles au niveau de l'ensemble du lexique d'une langue. Il est question donc, comme l'a déjà constaté Louis Guilbert, d'« une permanence d'un modèle de création lexicale, mais avec création de nouveaux modèles à partir de la phrase. ». (Feller, 1976). Pour répondre alors, à la question soulevée dans le titre ci-dessus, nous faisons référence à quelques définitions proposées par différents spécialistes. Louis GUILBERT (1975, p. 31), résume que « La néologie lexicale se définit par la possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu de règles de production incluses dans le système lexical ». On met l'accent, dans cette définition, sur la dépendance de la création lexicale de règles déjà définies par le système de la langue. En outre, l'auteur explicite, en faisant référence à CHOMSKY ainsi qu'en s'appuyant sur les travaux du linguiste soviétique S.K. Saumjan, qu'il existe

Deux formes de créativité lexicale, qu'il ne faut d'ailleurs pas opposer, mais qui se complètent : la créativité selon un modèle fonctionnant à partir de la structure même de la phrase et la créativité selon la reproduction sociale, que ce soit

discours individuel ou discours d'un groupe correspondant à une étape historique déterminée. Ce sont ces deux données qui décrivent et expliquent l'évolution lexicale d'une langue, la création des mots nouveaux ou des sens nouveaux donnés à des mots.

GUILBERT (1975, p. 31).

FABIENNE CUSIN-BERCHE, de son côté, aborde la distinction entre la créativité lexicale et la productivité lexicale, dans son « *les mots et leurs contextes* » (2004, p.32). CUSIN-BERCHE distingue ces deux notions en les opposant. En effet ; la créativité lexicale relève et correspond aux règles régissant la structuration des unités lexicales, contrairement à la productivité lexicale qui se manifeste dans le pouvoir de créer des expressions, qui ont l'ambition de devenir des unités lexicales, en faisant appel aux moyens formels fournis par la langue pour construire des lexèmes ou des expressions. J-F SABLAYROLLES, et contrairement aux définitions de la créativité lexicale proposées précédemment, dévoile qu'une si large notion ne peut être cernée par une seule et même définition. Selon lui, on interprète la néologie ou la créativité lexicale selon l'angle à partir duquel on la visualise. Il affirme, de ce fait, que :

La néologie n'est sans doute pas un concept discret, mais comporte plutôt différents degrés sur une échelle. Cette conception large et scalaire de la néologie explique la variabilité des jugements au sujet des néologismes et la présence dans le corpus d'éléments qui ne seraient pas spontanément et unanimement considérés comme des néologismes.

SABLAYROLLES (2000, p. 149)

1.1 Les différentes créativités lexicales

Selon Louis Guilbert, il existe deux formes de créativités lexicales qui s'opposent à deux autres :

-La néologie dénomminative

La néologie dénomminative est un phénomène qu'on interpelle lors d'une nécessité de dénommer des réalités. En effet ; L. Guilbert considère ce type de néologie comme étant « la nécessité de donner un nom à un objet, un concept nouveau ». (1975, p.40). Ce type de néologie ne naît pas juste pour le plaisir d'innovation en langue mais, par « *seulement*]... [*besoin de communiquer une expérience nouvelle* ». (Guilbert, 1975, p.40) . D'ailleurs, cette forme de néologie se préoccupe d'assurer une désignation exacte à l'objet ou au concept nouveau. Elle est soucieuse donc d'efficacité de résultats et non de manipulations esthétiques.

- La création néologique stylistique

Contrairement à la forme de néologie précédente (dont l'objet est de réussir une adéquation entre le nouveau référent et sa nomination lexicale), la création néologique stylistique est un processus qui vise l'esthétique de la langue. En fait, ce type de création concerne particulièrement les écrivains ; c'est une invention poétique purement individuelle, qui traduit une « *création lexicale fondée sur la recherche de l'expressivité du mot en lui-même ou de la phrase par le mot* ». (Guilbert, 1975, p.40). On manifeste, à travers cette forme de création, des idées ainsi que des jugements (qui n'engagent que l'auteur-créateur) concernant le monde d'une manière novatrice. Cette dernière diffère, logiquement, d'un individu à un autre, c'est pourquoi, la création

néologique stylistique se divise en trois sous-parties : La création artistique ; la création verbale ou littéraire ; la création linguistique.

-La néologie de langue

Il s'agit dans ce genre de néologie, et différemment des types précédents, d'une création d'ordre formel. En effet ; cette création s'effectue en adoptant « fidèlement » les règles régissant le système lexical de la langue. D'ailleurs, L. Guilbert définit ces créativités comme étant « des formations verbales qui ne se distinguent nullement des mots ordinaires du lexique au point qu'ils ne se remarquent pas lorsqu'ils viennent à être employés pour la première fois » (Guilbert, 1975, p.43.).

-La puissance génératrice de certains éléments constitutants

Le parcours habituel d'évolution des créations lexicales débute de la parole et finit dans le lexique de la langue, après qu'elles soient attestées par le dictionnaire. Cependant, il existe le cas inverse de ce parcours c'est-à-dire ; aller de la langue vers la parole. Certaines formes néologiques émergent pour la première fois dans la nomenclature du dictionnaire, puis elles sont exploitées au niveau de la parole. A titre d'exemple, nous citons les éléments formateurs du type « mini, maxi, hyper, etc. ».

1.2 Quand et Pourquoi la créativité lexicale ?

Le phénomène de la création lexicale est étroitement relié au processus naturel du langage humain (ou de la langue). Pour pouvoir répondre à la question soulevée ci-dessus, nous nous sommes inspirés de la réflexion présentée par BOUZIDI, B. qui met l'accent, en premier lieu, sur l'indispensabilité de trois facultés pour d'éventuelles nominations néologiques. Ces facultés sont classées comme suite : situation discursive (de communication) ; compétence linguistique (aisance, difficulté), non-possession du/des mots ; attitude du locuteur-créateur à l'égard du code (respect des règles gérant le code) et degré de conscience grammaticale. (2016, p. 103). À l'origine, l'apparition des créations néologiques, dans la plupart des cas, a pour but de « sauver » une situation de pauvreté ou amnésie lexicales. Comme elle peut résulter d'« une réponse à une expressivité, aussi snob soit-elle, qui demeure telle et suscitera probablement créativité et productivité néologisantes ». (BOUZIDI, 2016, p. 103).

Les situations de créations néologiques dépendent de différentes conditions. Parmi lesquelles, on peut citer le cas des diverses courbes émotionnelles qui perturbent l'activité langagière de l'individu et donne, en parallèle, naissance à de nouvelles substitutions lexicales. Ces dernières sont produites (sous de telles pression émotionnelles), généralement, d'une manière spontanée, « irréfléchie et loin de l'idée ou de la volonté ou de l'intention de chercher à rénover ». (BOUZIDI, 2016, p. 104). Également, le cas d'une catégorie particulière de locuteurs ; ceux constituant les catégories d'artistes, politiciens, scientifiques, littérateurs,... En fait, cette partie de locuteurs sont favorisés par leurs statuts et se permettent ainsi d'affranchir les contraintes du dictionnaire ainsi que celles de la norme. L'objectif de ces auteurs n'est pas de se procurer, se manifester en tant que rebelles vis-à-vis du règlement de la langue, mais plutôt :

[...] de faire plus, de faire mieux, que l'expression existante. Alors, rénover devient indispensable, voire presque obligatoire. Se sentant responsables ou comme

désignés en tant que tels, certains d'entre eux, ayant une responsabilité sociale, historique ou scientifique, se considèrent alors comme interpellés pour prendre part à la construction de la culture, de la civilisation. Ils n'hésitent pas à « néologiser » afin de répondre à tous les besoins qui se font nécessairement et utilement pressentir.

BOUZIDI (2016, p.104).

En outre, parmi les cas incitant à la création lexicale, nous rencontrons la situation de non-maîtrise dans laquelle se mettent certains locuteurs. Ces derniers tentent de lancer des formes non attestées ; « il *renda* » pour il rendit » ; il *revena* » pour il revint », *ça va-t-être* » (BOUZIDI, 2016, p. 105). Par contre, « l'amnésie conjoncturelle » pousse d'autres locuteurs à se procurer des innovations lexicales ; par souci de sauver, de combler le vide qui pourrait être remarqué dans la chaîne temporelle de la discussion. L'aspect humoriste dans l'activité langagière est pris en compte évidemment car, il constitue une influente manifestation dans la créativité. Nous rencontrons cette forme d'inventions néologiques dans les jeux du langage ainsi que dans les activités ludiques précisément, dans les productions des écrivains, des journalistes, des poètes et des artistes, plus exactement les humoristes et les caricaturistes mais, « *les publicistes en abusent* ». (BOUZIDI, 2016, p. 105). Différemment des précédentes situations citées, la créativité lexicale n'est pas forcément censée débloquer et/ou répondre à un besoin. Ce phénomène peut, cependant, apparaître juste pour substituer un ancien mot « jugé usé et démotivant, ou juste pour suivre l'évolution du monde et de l'histoire : *burkinais ou burkinabé* (PL88) « haute voltaïque, *éthylotest* (PL88) « *alcotest /alcootest* » ». (BOUZIDI, 2016, p.107).

2. La notion de norme

2.1 Définition de « norme »

Avant d'entamer la question de la définition de la notion de norme, il serait légitime de mettre l'accent sur la variété que se procure l'usage de la langue. Ce qui rend l'ambition de l'unir quasiment miraculeuse. En réalité, on ne peut réaliser une telle union que si on suit « *un critère, un référent, une norme bien déterminée* » (CANUT, 1998). Néanmoins, quelle conception pourrait-on attribuer à cette notion de norme à travers laquelle on aboutirait à réaliser le but tracé ? La norme peut être définie selon deux plans ; implicite et explicite. Dans le premier cas, la norme est intimement liée à l'usage (qui ne relève d'aucune sélection) et dans le second, elle se focalise sur un usage bien particulier, qu'elle couronne comme le meilleur parmi d'autres usages. CANUT Cécile, dans son article intitulé : *Activité épilinguistique et insécurité linguistique*, confirme ces deux plans en définissant la norme ainsi :

D'une part, la norme implicite correspond au respect des règles que l'on peut observer dans l'usage. D'autre part, la norme peut référer à un ensemble de mots et d'emplois qui correspondent à un certain modèle donné, ce modèle pouvant à son tour correspondre à un certain idéal esthétique et socioculturel ; ainsi conçue, la norme, explicite, est étroitement associée à un usage particulier considéré comme le bon usage.

CANUT (1998)

La forme implicite de la norme se révèle au niveau du langage des adolescents. L'usage de cette catégorie de locuteurs se caractérise par un ensemble de codes, de

règles afin de marquer leur appartenance au groupe. Cette même forme de norme peut émerger lors des changements de registres de langue s'effectuant par adaptation à la situation de communication dans laquelle on peut se situer. En d'autres termes, le locuteur, et dans le but d'appartenir au groupe avec lequel il communique, doit faire usage de cette norme implicite (partagée évidemment par le même groupe).

Quant à la forme explicite de la norme, celle-ci est « définie, formulée, codifiée dans un ouvrage, par exemple dans un dictionnaire. Elle hiérarchise les usages en fonction d'un point de référence donné [et elle] peut revêtir un caractère plus ou moins descriptif ou prescriptif » (CANUT 1998). À titre d'exemple, pour ce dernier caractère : « les chroniques linguistiques de Marie-Éva de Villers ou de Guy Bertrand » (ibid.) où on propose un classement de dictées. Ces différentes propositions permettent le pouvoir et le devoir d'orienter l'usage de la langue. A propos du caractère descriptif, on expose, par exemple ; dans le site internet du CIRAL, les différents usages observables au Québec, et même les différents usages lexicaux de toute la francophonie. Selon les linguistes, il ne s'agit plus de prescrire (comme on faisait dans une période passée), mais de décrire « objectivement » les régularités linguistiques tout en mettant en place la norme. Cette dernière, qui recommande socialement de ne pas transgresser les commandements, doit être distinguée du système qui interdit strictement de transgresser les règles. En effet, la norme ne peut se localiser par des prescriptions citées et énumérées dans des grammaires, des dictionnaires ou des manuels, car, en réalité, elle constitue un donné relativement attaché à des locuteurs. La norme émerge réellement au sein des diverses situations dans lesquelles des locuteurs l'intègrent ainsi que l'exercent.

2.2 Normes linguistiques Vs normes sociales

(Nous signalons que cette distinction a été auparavant abordée dans notre travail de recherche (thèse de doctorat) intitulé : « les structures lexicographiques dans les dictionnaires français en Algérie. Entre norme endogène et norme exogène », réalisé par AMARI Kahina). La question de la norme est très délicate, voire qu'elle soulève les problématiques les plus brûlantes des sciences du langage. C'est en effet en ce terme (de norme) que « se retrouvent les refus ou les repentirs et les hésitations des linguistes dans la délicate entreprise de définition de la langue » (HELGORSKY, 1982). En outre, par rapport à la norme, les locuteurs ne peuvent s'identifier ni, en corollaire, se manifester. Marie-Louise Moreau parvient à montrer que :

Le standard français proposé comme modèle à toute la francophonie n'est pas neutre d'identité : qui, dans la francophonie extra-hexagonale, se conforme strictement à la norme, en matière d'accent ou en matière lexicale, est identifié comme un Français... ou plus souvent, comme quelqu'un qui veut "faire le Français". Et bien sûr, une telle caractérisation ne peut pas satisfaire les personnes soucieuses à la fois de pratiquer une variété de prestige et de préserver leur identité, tant par rapport à l'endo-groupe que par rapport à l'exo-groupe. En conséquence, de quoi elles se conforment à la norme pour l'essentiel, se distinguant ainsi des locuteurs faiblement scolarisés, mais elles accueillent dans leur langue différents traits (essentiellement phoniques et lexicaux) grâce auxquels elles affirment leur appartenance à leur groupe : ainsi émergent de nouvelles normes linguistiques, des normes endogènes.

Moreau (2000, p. 147)

-Les normes linguistiques

La notion de norme linguistique est exprimée dans l'ensemble des usages quotidiens de la langue au sein d'une communauté linguistique ; c'est-à-dire que la norme linguistique se traduit dans « *l'observation des discours quotidiens d'une langue* » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIERE, 1996, p.27.). Cet usage est accepté et adopté par tous les utilisateurs de la même langue (sans prendre en considération les différentes variations de la langue). À titre d'exemple, l'énoncé « le table » est inacceptable pour tous les francophones. Ainsi, l'utilisateur de la langue française doit nécessairement respecter une telle norme afin qu'il puisse s'intégrer ainsi qu'il fasse partie de la communauté francophone. Néanmoins, la norme linguistique ne relève pas uniquement de la variété standard de la langue ; en effet, et selon les auteurs, chaque variété a sa propre norme linguistique. Par exemple : « le Français arrivant dans un garage au Québec doit, s'il veut être compris, demander une familiale ou une station wagon et non un break ; de même qu'un Québécois en France doit parler d'aiguilles (à tricoter) et non de broches. » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIERE, 1996, p.27.). À partir de cette réalité (situations vécues), on se retrouve face à l'existence d'une multiplicité de normes linguistiques ; voire les régulations tracées (sélectionnées) par les différents groupes et les sous-groupes d'une même communauté sociale. À son tour, cette dernière se soucie de fixer la norme sociale.

-Les normes sociales

À côté de la norme linguistique existe une norme sociale s'occupant de refléter l'idéal et le prestige dans une société donnée. On se réfère à cette norme dans le but de mesurer, et ainsi de mettre en contraste, nos réalisations linguistiques. Elle constitue la norme prescriptive et dominante au sein de la société ; il s'agit du modèle type suivi par une communauté linguistique donnée. Contrairement à la norme linguistique qui observe (et ainsi émerge) les différents usages réalisés par les membres de la société, la norme sociale se permet d'être autoritaire et évaluative dans la mesure où elle prescrit une seule forme qui représente la langue « correcte », réduisant, de telle sorte, les diverses manifestations linguistiques. C'est, en fait, suite à une valorisation faite à propos de ces différents usages, que « *le jugement social les classe et hiérarchise* » (ibid.). C'est l'élite de la société qui se charge d'attribuer les valeurs aux différents usages ; on met en valeur le français standard très soigné car, ce dernier est classé en tant que français valorisé. Vis-à-vis des autres usages, qui ne sont pas conformes à ce français valorisé, et malgré qu'ils soient largement répandus au sein de la société, « ils font partie des autres niveaux de langue : niveau familial ou populaire, utilisés seulement à l'oral ou dans des emplois ruraux. » (MARTEL et CAJOLET-LAGANIERE, 1996, p.27.).

Nous déduisons donc, que cette hiérarchisation et planification des différents usages résultent de l'explicitation de la norme sociale. « Il est devenu évident que la francophonie se doit de reconnaître et d'admettre l'existence de normes nationales de l'usage, c'est-à-dire des infranormes » (Corbeil, 1982). Nous constatons finalement, que la norme sociale est, en réalité, une sorte de convention sociale rationnée par des conditions d'ordre sociologique et politique plutôt que d'ordre linguistique. En effet ; ce sont les différentes institutions étatiques qui exploitent l'usage de la langue qui est prescrit par la norme. C'est pourquoi, elles constituent une référence fiable pour les utilisateurs de la langue standard. À titre d'exemple ; on cite, pour le cas de la langue écrite, différentes productions : article de presse, textes littéraires, etc. et, pour le cas de

la langue parlée, l'usage est influencé par la radio, la télévision et même la langue enseignée.

3. L'admission néologique et ses conditions d'acceptation :

La question de l'admission d'un néologisme, après l'avoir créé, constitue une partie complémentaire et nécessaire à l'étude de sa création. En effet ; un néologisme ne peut survivre que s'il répond à certaines exigences tracées par la communauté linguistique. On ne peut retenir tous les mots créés, pour des raisons « tout autant techniques (réception, mémorisation, enregistrement, compréhension, intelligibilité) que pratiques (utilité, conformité au système linguistique,...) » (BOUZIDI, 2016, 82). Il s'agit, dans ce point, d'évoquer les différentes conditions selon lesquelles le néologisme est accepté ou non, après sa création. Quelque soit la catégorie du créateur, la question de la diffusion ainsi que celle de la généralisation d'une nouvelle unité lexicale sont régies par plusieurs facteurs. Ces derniers s'articulent autour :

[...] d'une part, [...] de la nature du référent (phénomène naturel, évènement politique, actions concepts [...]) et de l'autre, de nos jours, des médias lourds qui, quand ils s'emparent, contribuent largement à la réussite, à la familiarisation, à la vulgarisation et à l'intégration d'un néologisme dans le lexique.

Bouzidi, B.(2016, p. 82)

De ce qui précède, nous retenons que l'acceptation d'un néologisme ne dépend pas de conditions d'ordre linguistique. En réalité, ces conditions sont conventionnées ; soumises à un modèle socio-culturel variable d'une société/culture à une autre. Nous rejoignons d'ailleurs, Bouzidi, B lorsqu'il déclare catégoriquement que « toute réaction (vis-à-vis du néologisme) obéissait à des considérations idéologiques ». De même, L. Guilbert de sa part, qualifie les créations néologiques qu'« elles sont l'aspect idéologique du mouvement. Dans les faits, la langue, et notamment le lexique, reflètent le mouvement général de la société. ». La décision donc, d'accepter ou de refuser un néologisme revient à différentes parties ; l'une d'elles est constituée par, « naturellement », les professionnels qui occupent des sièges au niveau de l'Académie, une autre partie « minoritaire » représentée par la couche intelligente de la société mais, en grande partie, nous retrouvons les écrivains. Une catégorie digne de confiance pour de telles décisions fatidiques. Girault Duvivier dans la préface de la « *Grammaire des grammaires* » a accordé aux écrivains le pouvoir d'arbitrage souverain. « Si on est embarrassé sur le choix qu'on doit faire, dit-il, sur l'avis qu'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom, car comme l'a dit un auteur : « Il n'y a de grammairien par excellence que les grands écrivains. »(GUILBERT, 1975, p.28).Même les dictionnaires, et afin d'illustrer l'utilisation des entrées répertoriées dans leurs nomenclatures, font référence aux différentes citations littéraires dans lesquelles figurent ces mots n'ont pas l'autorité de décider sur l'acceptation des créativités lexicales ; en effet, l'admission d'un néologisme dans un dictionnaire s'effectue après une certaine reconnaissance sociale (sous, en quelque sorte, une pression souveraine). C'est vrai que les dictionnaires peuvent assurer, à la nouvelle unité lexicale, le consentement dans la langue et peut-être même sa postérité, mais ils « n'inventent pas les mots, ils les inventorient »(BOUZID, B, 2016, p.84). En plus des groupes de responsables, auxquels

on confie le soin d'accepter et/ou de refuser les repoussées néologiques, C. BAYLON et P. FABRE ajoutent une autre classe, en confirmant alors, que « de nos jours, l'acceptation ou le refus d'un mot nouveau, son adoption par la communauté linguistique dépend largement du sort que lui réserve – à ce qu'il est convenu d'appeler les mass médias » (BAYLON, 1978, p.253.). Les médias constituent donc, et comme on l'a clairement indiqué dans la citation, une importante surface pour l'émergence d'un nouveau mot. La télévision, la radio ou même une autre forme médiatique offrent aux créations néologiques le privilège d'acquérir une large diffusion ainsi qu'une adaptation « assurée ».

Enfin, et quel que soit la catégorie à laquelle on attribue la prise de décision, par rapport à l'admission et à l'acceptation de la créativité lexicale, on risque toujours de laisser échapper des innovations lexicales.

3.1 Néologisme et dictionnarisation

-Présence de création néologique dans un dictionnaire

Nous avons constaté, à partir des idées précédentes, que la diffusion d'un néologisme est conditionnée par son usage. De plus, nous avons enregistré que les dictionnaires ne s'impliquent pas toujours dans le processus de la création lexicale, mais ils se préoccupent, le plus souvent, de répertorier les nouvelles unités lexicales. Ainsi, nous résumons le rôle du dictionnaire par l'appréciation de Pierre Larousse dans la Préface du *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1856) rapportée par Jean Pruvost (2003), à savoir :

C'est au lexicographe à observer, à suivre attentivement cette transformation et à daguerréotyper, pour ainsi parler, cette physionomie au moment même où il écrit [...]. Un dictionnaire [...] ne doit ni suivre de trop loin ni ouvrir la marche : c'est un laquais qui porte les bagages de son maître en le suivant par derrière.

SABLAYROLLES (2006, p.142)

Par ailleurs, et par rapport à la conception « sociale », pour utiliser un nouveau mot, on exige qu'il figure dans le dictionnaire sinon on ne l'utilise pas et on considère que son usage n'est pas « légal ». De ce fait, d'une part, on traite le dictionnaire comme une autorité qui agréé l'usage d'un néologisme. D'une autre part, le lexicographe ne se permet de placer une création néologique dans sa nomenclature que si celle-ci a fait preuve d'une large diffusion au sein de la communauté linguistique. Par conséquent, le néologisme, pendant une période donnée, se met dans une situation précaire et paradoxale. C'est-à-dire que « les néologismes sont ainsi en quelque sorte et temporairement (sauf à ne pas se diffuser) des espèces de SDF, des “ sans dictionnaire fixe » (SABLAYROLLES, 2006, p.142). En outre, nous précisons, que les néologismes ne sont pas admis de façon égale par les dictionnaires ; qui partagent les mêmes circonstances de parution. Cette divergence (au niveau de la nomenclature de néologismes) perturbe davantage le repérage de nouvelles unités dans un dictionnaire. Sachant que nous ne consultons pas forcément la dernière ni la plus récente édition mais, même si nous le faisons, « aucun dictionnaire ne prétend être exhaustif et incorporer la totalité du lexique français » (SABLAYROLLES, 2006, p.142)

-Néologisme au sein de la dictionnarisation

Les spécialistes attribuent le caractère de nouveauté, ou ce qu'ils appellent « néologisme », à toute unité lexicale venant d'être née. Celle-ci constitue, par rapport

au néologisme (le mot), « la durée, le temps accordé et peut-être convenu à un mot pour qu'il continue à être perçu comme nouveau : temporalité. La néologicit   demeure une propri  t   sociolinguistique fondamentale du n  ologisme. » (BOUZIDI, 2010). N  anmoins, la dur  e de la « n  ologicit   » ne peut   tre pr  cis  e ; sa d  limitation rel  ve quasiment de l'utopie. En effet ; qui serait en mesure de pr  senter, sur l'axe du temps, la naissance, la dur  e de vie et la mort de la n  ologicit   d'un mot. De pouvoir r  pondre pr  cis  ment, tout en   tant confiant, sur la double question : « Depuis quand ? Jusqu'   quand ? » (BOUZIDI, 2010) . A priori, le d  but ainsi que la fin du « caract  re n  ologique » attribu  s    une nouvelle unit   lexicale semble facile    d  terminer. Une telle exactitude de temps est autant difficile que floue, de par « l'absence de r  f  rences et de crit  res clairement adopt  s pour la d  limitation du concept nouveau dans le temps ; d  sormais : n  ologicit   » (BOUZIDI, 2010).

La r  f  rence    laquelle on peut se confier lors de la recherche de n  ologismes est « les dictionnaires » car, ceux-ci « attestent le sens comme la nouveaut   sans pour autant l'an  antir. » (BOUZIDI, 2010). Cependant, l'admission d'un n  ologisme par un dictionnaire ne renvoie pas exactement    la date de sa parution. En effet ; on assiste souvent    un d  calage de temps entre la date de la naissance de ce n  ologisme et celle de son attestation par le dictionnaire. Ces deux dates ne peuvent   tre identiques que pour les « n  ologismes volontaires ». Il serait probablement utile de rappeler que le dictionnaire ne se procure pas la responsabilit   de cr  er, d'inventer de nouvelles lexies. Seulement, ce recueil intervient au niveau de l'admission de ces unit  s au sein de sa r  pertoire pr  serv  e. En accueillant le n  ologisme, le dictionnaire lui assure donc, sa l  gitimit   ainsi que sa loyaut  , sans pour autant le priver de son   tat de n  ologicit  . Autrement dit, si un nouveau mot s'int  gre dans la nomenclature d'un dictionnaire (et quel que soit le cas de ce mot), cela ne signifie pas qu'il n'est forc  ment plus consid  r   en tant que n  ologisme car, « un nouveau-n   cessera-t-il de l'  tre suite    son inscription    l'  tat civil ? » (BOUZIDI, 2010).

3.2 *N  ologisme entre norme et usage*

Nous avons pr  alablement   voqu   la notion de norme (dans les points pr  c  dents), voire son importance dans notre   tude. Cette relation entretient des relations importantes avec le n  ologisme ainsi qu'avec l'usage. Selon l'histoire, on a consist   la langue fran  aise suivant des principes r  v  lant la notion de « norme ». De plus, on con  oit que c'est    travers l'usage qu'on concr  tise la langue. Nous d  duisons donc, que la langue est un   l  ment    double d  termination ; d'un c  t   la « norme » et de l'autre l'« usage. ». Louis Hjelmslev a rassembl   ces trois concepts (langue, norme et usage) en une relation triple. Il explique que « norme, usage et acte sont intimement li  s ensemble et se ram  nent naturellement    ne constituer qu'un seul objet v  ritable, l'usage, par rapport auquel la norme est une abstraction et l'acte une concr  tisation ». (HJELMSLEV, 1971). Une langue utilis  e est une langue vivante et de cette vie r  sultent par cons  quence, des changements incessants. En l'occurrence, des mots qui naissent, d'autres disparaissent au niveau du r  pertoire lexical d'une langue. A priori, ce mouvement transformationnel s'effectue par rapport    l'usage ou le non-usage des unit  s lexicales. Autrement dit ; l'acte langagier finit par   tre responsable de l'exclusion et/ou l'int  gration d'unit  s lexicales de/    la langue. D'ailleurs, nous rejoignons dans ce sens, L Guilbert lorsqu'il d  finit le changement dans la langue que « le changement linguistique, sous l'aspect de la cr  ation, r  side dans la pratique des

locuteurs de la communauté linguistique qui, par l'infléchissement des règles du système, individuel d'abord, puis collectif, finissent par introduire le changement »(GUILBERT, 1975). Néanmoins, cette « réalité » a ranimé la méfiance des académiciens qui considéraient que « comme toute langue connue, le français possède une grammaire du mot, qui permet en principe de créer avec une certaine régularité, à partir d'un élément de base, des dérivés et des composés » (REY, 2002) A partir de cette estimation, nous perpétons que l'Académie française, en particulier, a encadré une norme réglementaire dans le but de protéger le système structural de la langue française ainsi que d'empêcher les différentes transgressions émises par les usagers de cette langue. Cependant, nous oserons confirmer que, malgré l'embargo instauré par l'Académie française, on a assisté depuis toujours, et de réelles expériences en témoignent, à la création de nouvelles unités lexicales qui finissent le plus souvent à s'intégrer dans la nomenclature du dictionnaire de la langue française. Il est pratiquement concevable donc, que les deux éléments qui monopolisent la détermination de la créativité lexicale sont : la « norme » d'un côté et l' « usage » d'un autre. Ainsi, le néologisme se met entre deux partis à objectifs différents. Le parti de la norme est soucieux à ce que les créations néologiques ne soient pas différentes de la morphologie manifestement « imposée » par l'Académie. En revanche, le parti de l'usage est ambitieux vers une autorisation ouverte permettant aux usagers d'extérioriser leurs performances néologiques sans pour autant être encadré par les directives des règles de la langue. Qu'il soit obéissant à la norme ou même représentant d'une liberté d'usage, le néologisme est considéré, dans les deux cas, un procédé d'enrichissement de la langue qui répond variablement à une nécessité de dénomination et/ou à un besoin de communication.

Conclusion

Notre point de départ consistait à proposer une clarification du phénomène de la créativité lexicale. Au cours de notre développement, nous avons constaté que ce phénomène constitue un outil d'étude « pertinent », étant donné qu'il manifeste une variété d'attitudes linguistiques manifestée par les locuteurs/créateurs lors de leurs productions. En effet ; « la création du néologisme ne peut être dissociée du discours tenu par le créateur-individu intégré à une communauté, s'exprimant dans une situation donnée. »(GUILBERT, 1973). De plus, le néologisme ne provient pas uniquement de l'embarras de nommer « une nouvelle réalité mais aussi, il dispose « des « transgressions » perçues au moment même, avec la recherche et/ou la production d'un effet : inadéquation assumée de l'emploi d'une unité lexicale, avec un emploi figuré (métaphore, métonymie...) »(SABLAYROLLES, 2010). En guise de conclusion, nous pouvons retenir que le phénomène de la créativité lexicale reflète donc, une diversité de besoins ainsi que de particularités langagières à exploiter au niveau de la communauté. De plus, la manipulation et/ou la modification de la langue française ne signifie pas autant la « transgression des règles d'une langue » que l'expression d'une différence de statut identitaire. De ce fait, le locuteur, de par sa spécifique utilisation de la langue française « impose » une certaine variété lexicale qui, malgré qu'elle apparaisse dissemblable de la langue normée, obéit tellement au règlement, qu'on espérerait qu'elle accède à la nomenclature d'un dictionnaire de langue française.

Références bibliographiques

- Bouzidi, B. (2016). Néologie et Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré. Ed. EL BADR ESSATIE, EL EULMA, Algérie.
- Bouzidi B. (2010). Néologisme et temporalité dans le processus néologique. *Revue synergies*, (n° 9), 27-36. Algérie.
- Canut, C. (1998). Activité épilinguistique et insécurité linguistique. Dans Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone, Louis-Jean CALVET et Marie-Louise MOREAU (éds), Paris, Agence de la francophonie, Diffusion : Didier Érudition, 39-48.
- Cusin-Berche, F. (2004). Les mots et leurs contextes. Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III.
- De Villers, M-E. (2006). Profession lexicographe. Ed. Presses de l'Université de Montréal, Canada.
- Guilbert, L. (1975). La créativité lexicale. Coll. Langue et langage, Ed. Larousse.
- Guilbert, L. (1969). Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains. Dans Langue française, Fait partie du numéro thématique : Le lexique, 4-29.
- Guilbert, L. (1973). Théorie du néologisme. Dans Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 25. 9-29.
- Hjelmslev, L.(1971). Essais linguistiques, Paris, Minuit.
- Martel, P. & Cajolet-Laganiere, H. (1996). Le français québécois : usages, standard et aménagement, coll. Diagnostic, Presses de l'Université Laval.
- Moreau, M-L. (1997). Sociolinguistique concepts de base, Ed. Mardaga, Belgique.
- Moreau, M-L. (1999). Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en Situation pédagogique. Dans Terminogramme, 91-92, 41-63.).
- Sablayrolles, J.-F. (2000). La néologie en Français Contemporain : Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes, Collection LEXICA Honoré Champion, Paris.
- Sablayrolles, J-F. (1996-1997). Néologismes : Une Typologie Des Typologies. Dans Cahiers de C.I.E.L., *Problèmes De Classement Des Unités Lexicales*, U.F.R. E.I.L.A., Paris-7, 11-48
- Sablayrolles, J-F. (2006). La néologie aujourd'hui. Dans A la recherche du mot : De la langue au discours. 141-157.